

la hauteur et la largeur. Celles du rez-de-chaussée sont encore plus hautes, la proportion atteint trois fois la largeur. C'est là le propre de l'architecture monumentale, parce que de telles proportions ne peuvent exister que si les étages sont d'une grande élévation.

C'est en effet cette considération de la hauteur des étages qui détermine avant tout les proportions des fenêtres. Les largeurs ne varient que dans des limites assez restreintes : la fenêtre à deux vantaux ne peut guère avoir moins de 1^m 20 ni plus de 2 mètres de large (c'est un peu plus que la largeur de celles du Louvre), tandis que les hauteurs peuvent varier du simple au triple.

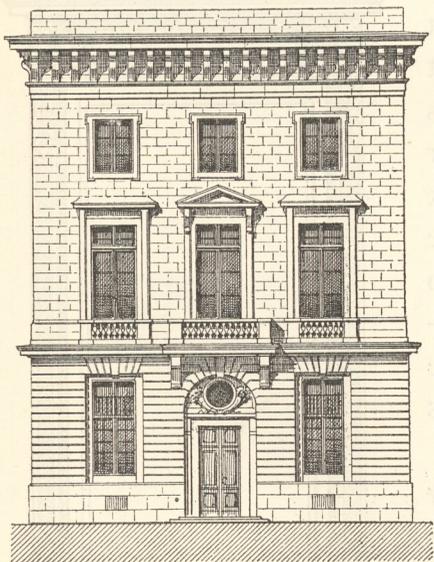


Fig. 65. — Hôtel des Monnaies, façade latérale.

Aussi voyez-vous souvent, dans le même édifice, des proportions très diverses pour les fenêtres, notamment lorsqu'elles se superposent en plu-

sieurs étages. Je vous citerai ainsi les fenêtres superposées du Louvre, de l'Hôtel des Monnaies (fig. 65), de la place de la Concorde. Dans ces exemples, les largeurs varient peu, les différences — et elles sont considérables — résident toutes dans les hauteurs.

Si je vous ai suffisamment indiqué ce qu'est l'étude de l'architecture, j'ai à peine besoin de vous dire que ce n'est pas en façade seulement que s'étudieront les proportions de vos fenêtres.

La hauteur des étages, je l'ai déjà dit, régit la hauteur des